



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 14/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Nicolas Riesen
« Prolongation de la ligne VMCV Vevey-Villeneuve jusqu'à Rennaz »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Nicolas Riesen a déposé une interpellation.

Par le biais de son interpellation, M. le Conseiller communal Nicolas Riesen souhaitait

- Connaître l'état d'avancement du projet de prolongation de la ligne VMCV Vevey-Villeneuve jusqu'à Rennaz ;
- Savoir si le tracé était désormais défini ;
- Si tel était le cas, connaître les raisons qui ont motivé ce choix ainsi que les aménagements prévus ;
- Savoir si les crédits d'études accordés dans le cadre du préavis N° 15/2015 pouvaient offrir des éléments complémentaires à ce dossier ;
- Connaître les moyens d'action à disposition des autorités politiques pour influencer ce projet.

La Municipalité souhaite préciser, en guise de préambule, que ce dossier - concernant les transports publics - est piloté par les services cantonaux et notamment par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

C'est d'ailleurs également le Canton qui sera maître d'ouvrage des travaux de réaménagement nécessaires à la prolongation de la ligne en question.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre de la Municipalité est étroite et ses attributions réduites.

S'agissant de la question du tracé de la future ligne entre la gare de Villeneuve et Rennaz, relevons que celui-ci a été déterminé sur la base du résultat d'une étude préliminaire commandée par le canton en 2012 et effectuée par le bureau Transitec. Dite étude avait comme objectif, outre de déterminer les charges de trafic (actuelles et futures) et les projections démographiques, de définir le tracé du prolongement de la ligne 201.

S'agissant du territoire villeneuvois, une fois les données posées, huit variantes ont été proposées et évaluées, en fonction de trois groupes de critères (exploitation de la ligne, qualité de la desserte et impacts généraux).

5 variantes ont été jugées : « non recommandées », 2 ont été qualifiées d'« envisageables » et une seule a obtenu la mention « recommandée » : celle des Remparts.

Les variantes non retenues – parmi lesquelles celle de la « route cantonale » - l'ont été pour différentes raisons, souvent cumulées :

- problème de progression des bus ;
- problème de passage aux carrefours ;
- desserte d'habitants-emplois trop faible ;
- arrêts de bus nécessitant la suppression de places de parc ;
- coûts élevés de réaménagements.

Le choix de la variante des « Remparts » a été confirmé par la Municipalité de Villeneuve le 17 décembre 2012 et par le groupe de travail décisionnel ad hoc le 10 janvier 2013.

La Municipalité a estimé que c'est la variante qui, moyennant quelques réaménagements de la place de la gare, présentait le meilleur compromis en matière d'exploitation, de desserte, d'impacts financiers ou d'incidences sur le stationnement.

C'est en effet le parcours qui :

- dessert le plus d'habitations et de commerces ;
- présente la meilleure accessibilité ;
- supprime le moins de places de parc ;
- présente un gabarit suffisant ;
- c'est le seul qui obtient deux notes positives (qualité de la desserte et impacts généraux) sur trois et une note moyenne (exploitation de la cours ligne).

S'agissant des aménagements routiers nécessaires au passage des trolleybus sur la Rue des Remparts, une seconde étude de détail est actuellement encore un cours.

A réception de celle-ci et désormais en possession de toutes les informations nécessaires, les services cantonaux et notamment la Division générale de la mobilité et des routes (DGMR) organiseront une rencontre avec les riverains concernés, selon ce qui a été planifié.

Après un examen préalable des services, le canton mettra le dossier à l'enquête publique.

Consciente des difficultés et des possibles oppositions de particuliers dans ce dossier, la Municipalité a, à de réitérées reprises, relancé le Canton, afin qu'il avance sur ce dossier. Pour rappel, le début de l'exploitation de cette nouvelle ligne est prévu en même temps que l'ouverture du nouvel hôpital, soit fin 2018.

Etant donné que la décision de passer par les Remparts a été validée, les résultats des études votées dans le cadre du préavis N° 15/2015 ne sont pas de nature à modifier le tracé de la prolongation de la ligne VMCV.

Quant aux moyens d'action de la Municipalité de Villeneuve, ils sont limités puisqu'elle ne pilote pas ce dossier et qu'elle ne sera pas non plus maître d'ouvrage du projet.

Mais, des représentants de la Commune sont présents dans les différents groupes de travail et ils prennent part aux discussions concernant les aménagements nécessaires à la Place de la Gare et à la Rue des Remparts. La Municipalité a ainsi demandé - et obtenu - qu'un trottoir de largeur adaptée soit réalisé sur la totalité de la Rue des Remparts, ce qui n'est que partiellement le cas aujourd'hui.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur M. Nicolas Riesen « Prolongation de la ligne VMCV Vevey-Villeneuve jusqu'à Rennaz ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 18 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : C. Ingold Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 18 octobre 2016/CI/cpv